

12e Convention mondiale sur la diversité biologique : évaluation à mi-parcours du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

17 novembre 2014

« Protéger la vie menacée est une tâche urgente et universelle qui ne peut pas attendre ». C'est par cette réflexion que le secrétaire exécutif de la [Convention pour la Diversité Biologique](#) (CDB) a conclu la 12^e Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP12) qui s'est achevée le 17 octobre dernier, à Pyeongchang, en Corée du Sud.



Lors de cette conférence, le rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique a été présenté. Ce plan, comportant vingt objectifs dits « objectifs d'Aichi » répartis en cinq buts stratégiques, avait été approuvé lors de la 10^e Conférence en octobre 2010, à Nagoya (Japon). Quatre ans après son adoption, il est constaté que « les progrès actuels sont insuffisants » et « que la perte de biodiversité se poursuit avec des répercussions négatives sur le bien-être humain ».

Devant ce constat, les pays membres de la CDB sont appelés à se mobiliser pour renforcer leurs politiques en matière de biodiversité, en s'assurant d'une mise en œuvre rapide et concrète des programmes d'actions. Toutes les parties sont aussi convenues de l'incontournable nécessité d'adopter des politiques intégrées, notamment en matière de santé et biodiversité ou encore de biodiversité et changement climatique.

Parmi les voies d'amélioration possibles, concernant notamment le but stratégique de « réduction des pressions directes exercées sur la diversité biologique et encouragement de l'utilisation durable », certaines mesures clefs préconisées concernent directement l'agriculture :

- une agriculture plus efficace (objectif 7) : utilisation plus ciblée et efficace des engrais, des pesticides et de l'eau, réduction des pertes après récolte et du gaspillage des denrées alimentaires, promotion de régimes alimentaires durables ;
- une réduction de la pollution (objectif 8), notamment par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des éléments nutritifs en l'agriculture, et par la conservation et la restauration des zones humides.

Notons enfin que cette 12^e Conférence a été marquée par deux avancées fortes :

- l'entrée en vigueur le 12 octobre 2014 du Protocole de Nagoya, sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages liés à leur utilisation (APA – voir à ce sujet un [précédent billet sur ce blog](#)) ;

– un accord financier pour la période 2015-2020 confirmant le doublement, dès 2015, des financements octroyés à la préservation de la biodiversité pour les pays en voie de développement et leur maintien jusqu'en 2020.

Christine Cardinet, Centre d'études et de prospective

Source : [Convention on Biological Diversity](#)